

FICHE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Le restaurant fonctionne en self-service du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h20.

L'accès est possible à toute personne munie d'une carte remise à l'inscription.

L'inscription au restaurant scolaire vaut pour l'année scolaire.

Tout changement doit être exprimé par courrier avant le début du trimestre concerné et remis à l'intendance Bâtiment A.

Principe d'inscription au service de restauration :

Les documents suivants sont à rendre complétés et signés à l'intendance au bâtiment A du lycée entre le 24 et 28 août 2020 :

* Fiche d'inscription à la demi-pension et/ou à l'internat (page 3), accompagnée d'un chèque de 40 euros

* Fiche financière (page 4 et 5) accompagnée d'un RIB

Principe de fonctionnement :

A compter du 01 septembre, la formule au ticket sera choisie par défaut pour l'ensemble des élèves.

Si vous souhaitez choisir une formule au forfait, vous devrez rapporter la fiche « choix de la formule » à l'intendance au plus tard le 18 septembre 2020.

Pour les formules tickets lycéens ou tickets étudiants :

- ↳ Le compte de la carte repas doit être approvisionné et le solde doit être supérieur au prix du repas.
- ↳ Vous devez **réserver obligatoirement votre repas sur l'ENT du lycée avant 08h00 le jour concerné : rubrique E-services/Paiement ½ pension**
- ↳ **Sans réservation préalable aucun repas ne pourra être fourni.**
- ↳ Mise en place de la réservation à compter du 21 septembre 2020
- ↳ 1 seul repas sera débité par jour. En cas de crédit insuffisant, l'élève ne pourra pas déjeuner. Il ne pourra en aucun cas lui être délivré de laissez-passer.
- ↳ En cas de perte, vol ou détérioration de sa carte, le titulaire doit s'adresser à l'**Intendance** pour demander le blocage de sa carte (opération gratuite) et/ou son remplacement avec report du solde du compte (**coût 8.00 Euros somme non remboursable** même si la carte est retrouvée). L'établissement n'est pas responsable des repas débités au moyen d'une carte perdue ou volée.

Pour les formules au forfait (à choisir avant le 18/09/2020):

- ↳ Remise du document « choix de la formule » à l'intendance au plus tard le 18/09/2020
- ↳ Pas de réservation en ligne des repas
- ↳ Paiement des factures à réception (pour les forfaits un échéancier de paiement est possible)

Modalités de paiement :

Différents modes de paiement vous sont proposés :

- **Par chèque** : libeller votre chèque à l'ordre de **l'Agent comptable du lycée La Martinière Duchère**, indiquer au verso vos nom, prénom et numéro de carte magnétique restaurant, déposer votre chèque sans enveloppe dans la boîte aux lettres grise placée dans le hall d'entrée du bâtiment A avant 10h pour un crédit le jour même.
 - **En espèces ou par carte bancaire de 08h00 à 12h00** : présentez-vous au bureau « Hébergement », Bâtiment A, le matin,
 - **Par télépaiement via internet sur le site du lycée**
- ◆ Le règlement des formules au ticket lycéen ou ticket étudiant peut se faire pour un montant de 30 euros minimum

FICHE D INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ET/OU A L INTERNAT POUR LES NOUVEAUX ELEVES

NOM DE L'ELEVE : **PRENOMS :**

Date de naissance : Classe :

Pour l'inscription à la demi-pension et/ou à l'internat tous les élèves doivent obligatoirement :

- S'acquitter d'un chèque de **40 Euros** libellé à l'ordre de **l'agent comptable du Lycée La Martinière Duchère (indiquez au dos du chèque le nom et prénom de l'élève)** qui devra être donné au **service intendance du bâtiment A** entre le **24 aout** et le **28 aout 2020**, en échange une **carte de self magnétique sera remise**.
- Choisir une formule ci-dessous :

Merci de cocher la formule choisie		Tarif du 01/09 AU 18/12/2020	Coût journalier
Pour les élèves lycéens et étudiants demi-pensionnaires (carte magnétique à 5 euros)			
<input type="checkbox"/>	Ticket lycéen (réservation du repas obligatoire à compter du 21/09)	4,02 €	
<input type="checkbox"/>	Ticket étudiant (réservation du repas obligatoire à compter du 21/09)	3,30 €	
Pour les élèves internes lycéens (carte magnétique gratuite)			
<input type="checkbox"/>	Forfait internes lycéens	618,86 €	9,10 €
Pour les élèves internes étudiants CPGE/BTS/DCG (carte magnétique gratuite)			
<input type="checkbox"/>	Forfait complet internes étudiants repas matin-midi-soir compris	618,86 €	9,10 €
<input type="checkbox"/>	Internes externes repas matin et soir compris	306,42 €	4,51 €

Tarifs votés au CA

Date :

Signature :

CADRE RESERVE A L INTENDANCE

- Création d'une carte de self remise ce jour : numéro de la carte :
- Relevé d'Identité Bancaire remis

FICHE FINANCIERE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE À FOURNIR OBLIGATOIREMENT
(pour le paiement des bourses et pour tout remboursement)

NOM DE L'ÉLÈVE : PRENOMS :

Date de naissance : Classe : Sexe : F M

Régime : EXTERNE () DEMI-PENSIONNAIRE () INTERNE ()

NOM DU RESPONSABLE LEGAL(E) : Date de naissance :

PROFESSION :

La fourniture d'un RIB original de l'année 2020 est indispensable pour procéder aux divers remboursements des élèves internes ET au versement des bourses.

- **Pour les élèves mineurs**, vous devez fournir le RIB du responsable légal (père ou mère de l'enfant) **déclaré lors de l'inscription de votre enfant**.
- **Pour les élèves majeurs**, vous pouvez soit fournir le RIB du responsable légal (père ou mère de l'élève), soit fournir le RIB de l'élève.

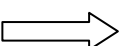
Si vous fournissez le RIB de l'élève, vous devez remplir et signer l'autorisation parentale au verso.

- Les coordonnées bancaires fournies ne sont valables que pour l'année scolaire 2020 - 2021.

MERCI DE RENDRE CE DOCUMENT AVEC

LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE RÉCENT

COLLÉ ICI



AUTORISATION PARENTALE SI L'ELEVE EST MAJEUR
(valable seulement pour l'année scolaire 2020 - 2021)

Je soussigné(e), (1)

agissant en qualité de père – mère – tuteur légal – tutrice légale (2), autorise mon fils - ma fille (2)

nom et prénom de l'élève : classe :

à percevoir le montant de sa bourse ou d'un remboursement sur son propre compte bancaire.

Signature du père ou tuteur légal	Signature de la mère ou tutrice légale
date :	date :

(1) Nom, prénom du père (ou tuteur légal), de la mère (ou tutrice légale)

(2) Rayer les mentions inutiles.

CHOIX DE LA FORMULE

NOM DE L'ELEVE : **PRENOMS :**

Date de naissance : Classe :

Vous possédez déjà une carte de self, indiquez votre numéro de la carte :

- Choisir une formule ci-dessous

Merci de cocher la formule choisie (et les jours) pour l'année scolaire 2020/2021		Tarif du 01 septembre au 18 décembre 2020	Coût journalier
Pour les élèves demi-pensionnaires (carte magnétique à 5 euros)			
<input type="checkbox"/>	Ticket lycéen (réservation du repas obligatoire)	4,02 €	
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 3 jours	162,24 €	3,957 €
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 4 jours	241,30 €	3,896 €
<input type="checkbox"/>	Forfait lycéens 5 jours	253,58 €	3,729 €
<input type="checkbox"/>	Ticket étudiant (réservation du repas obligatoire)	3,30 €	
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 3 jours	132,74 €	3,238 €
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 4 jours	174,82 €	3,179 €
<input type="checkbox"/>	Forfait étudiants 5 jours	206,25 €	3,033 €
Pour les forfaits merci de cocher les jours choisis : <input type="radio"/> Lundi <input type="radio"/> Mardi <input type="radio"/> Mercredi <input type="radio"/> Jeudi <input type="radio"/> Vendredi			
Pour les élèves internes (carte magnétique gratuite)			
<input type="checkbox"/>	Forfait internes lycéens	618,86 €	9,101 €
<input type="checkbox"/>	Forfait complet internes étudiants CPGE repas matin-midi-soir et hébergement compris	618,86 €	9,101 €
<input type="checkbox"/>	Forfait complet internes étudiants BTS/DCG repas matin-midi-soir et hébergement compris	618,86 €	9,101 €
<input type="checkbox"/>	Forfait semi-complet étudiants CPGE repas matin -soir et hébergement compris (si midi prévoir de réserver son repas)	408,44 €	6,006 €
<input type="checkbox"/>	Forfait semi-complet étudiants BTS/DCG repas matin –soir et hébergement compris (si midi prévoir de réserver son repas)	408,44 €	6,006 €
<input type="checkbox"/>	Internes externes repas matin –soir compris	306,42 €	4,506 €

Tarifs votés au CA

La formule choisie prendra effet à compter du 21 septembre 2020.

Date :

Signature :